Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de :

MARCLOPT

Séance du

19 SEPTEMBRE 2023

Nombre de conseillers
- en exercice 14
- présents 12
- votants 12 + 2 pouvoirs
- absents
- exclus

Date de convocation :

13/09/2023

Date d'affichage:

13/09/2023

Objet 7,1 CHANGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, et à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Etaient présents: Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Josiane DURAND, Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Bruno REY, Valérie GAUDIN

<u>Absents</u>: Dominique PONTONNIER (a donné procuration à Mme EYRAUD) Gaëlle LACHAND (a donné procuration à Mme PERRET)

Secrétaire de séance: Josiane DURAND

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Passage en led des luminaires de la commune.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201352-20230922-2023-29-DE

Financement:

Accusé certifié exécutoire

Coût du projet actuel:

Pácantian par la préfet : 22/09/2023

Détail Réception par le préfet: 22/09/2023	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Réfection éclairage Armoires AE/AD	17 570 €	45.0 %	7 906 €
Réfection éclairage Armoires AG/AK	11 743 €	45.0 %	5 284 €
Réfection éclairage Armoire AF	12 686 €	45.0 %	5 708 €
Réfection éclairage Armoires AC	13 646 €	45.0 %	6 140 €
Réfection éclairage Armoires AA/AH/AJ	8 444 €	45.0 %	3 800 €
Remplacement 3 projecteurs parking vers tennis	4 592 €	45.0 %	2 066 €
TOTAL	68 682.88 €		30 907.29 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND** acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Passage en led des luminaires de la commune" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.
- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- PREND acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- **DECIDE** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

La secrétaire de séance Mme Durand Josiane

> Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance. Publié sur le site internet le 25/09/2023

Certifié conforme, Fait à Marclopt, Le 19/09/2023 Le Maire, Catherine EYRAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201352-20230922-2023-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023